



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Spray Adhésif (F)
Code-Nr. 118000

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12
Xi; R38
N; R51/53
R67

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Directives européennes.

F+ Extrêmement inflammable
Xi Irritant
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.
38 Irritant pour la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

- 23 Ne pas respirer les aérosols.
37 Porter des gants appropriés.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Naphtha (Erdöl), mit Wasserstoff behandelte leichte aromatenfrei

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs dans des locaux insuffisamment aérés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles ou d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

3. Composition/informations sur les composants

Description

Mélange d'additifs avec gaz propulseur

Composants dangereux

| CAS No | EC No | Désignation | [% en poids] | Classification - 67/548/CEE |
|------------|-----------|--|--------------|---|
| 92045-53-9 | 295-434-2 | naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé; Naphta à point d'ébullition bas - non spécifié | 25 - 35 | F R1;1 Xi R 36; Xn R 65; R 67; N R51/53 |
| 115-10-6 | 204-065-8 | oxyde de diméthyle | 35 - 90 | F+ R12 |
| 64742-49-0 | 265-151-9 | Naphta (pétrole) hydrotraité, exempt d'aromatiques (note p) < 0,1% benzol | 1 - 10 | F11; Xn R 65; Xi R38; R67; N R51/53 |

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

céphalées

engourdissement

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

danger d'éclatement

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Prévoir un dispositif d'aspiration au niveau du sol pour les locaux fermés.
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.
Récipient sous pression.
Ne pas ouvrir par la force ou brûler.
Le produit est combustible.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Éviter les sources de chaleur.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.
Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Température de stockage recommandée : température ambiante



8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

| CAS No | Désignation | Type | [mg/m ³] | [ppm] | Remarque |
|----------|--------------------|-------------------------|----------------------|-----------|----------|
| 115-10-6 | Oxyde de diméthyle | 8 heures Court terme | 1920 - | 1000 - | - |

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

| CAS No | Désignation | Type | [mg/m ³] | [ppm] | Remarque |
|----------|--------------------|----------|----------------------|-------|----------|
| 115-10-6 | oxyde de diméthyle | 8 heures | 1920 | 1000 | |

Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre AX, sinon un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc fluor; 0,7mm; 480min; 60min;

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

| Etat | Couleur | Odeur |
|---------|------------|-----------------|
| Aérosol | brun clair | odeur d'essence |

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | Valeur | Température à | Méthode | Remarque |
|--|-----------|---------------|---------|----------------------------|
| Point d'éclair | -41 °C | | | agent dispersant d'aérosol |
| Température d'inflammation | 350 °C | | | agent dispersant d'aérosol |
| Limite inférieure d'explosibilité | 1,4 Vol-% | | | |
| Limite supérieure d'explosibilité | 32 Vol-% | | | |
| Pression de vapeur | 3500 hPa | 20 °C | | |



| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|------------------------------|-----------|-------------|---|---------|-----------|
| Densité | 0,72 g/ml | 20 °C | | | |
| Solubilité dans l'eau | | | | | insoluble |

Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.
Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque |
|---------------------------------|-------------------|---------|---------|----------|
| DL50 aiguë par ingestion | > 2000 mg/kg | rat | | |

Constatations empiriques

Un contact fréquent et prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, ce qui risque de faire mal et de causer des maladies inflammatoires de la peau (dermatite)
L'inhalation cause des troubles de la coordination des mouvements et du temps de réaction.
L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

12. Informations écologiques

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

| Code déchets | Nom du déchet |
|---------------------|--|
| 15 01 10* | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |
| 16 05 04* | gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses |

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.



Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

Produit de nettoyage recommandé

Par ex. ligroïne.

Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), Code de classification: 5F

Transport en tant que "quantité limitée" en conformité avec chapitre 3.4 ADR

Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS (NAPHTHA (PETROLEUM)), 2.1, MARINE POLLUTANT

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1

Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 59,7 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 597 g/L

(composants organiques volatils)

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 11 Facilement inflammable.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 38 Irritant pour la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.